Tremblay-en-France

Compte-rendu sommaire du Conseil municipal

Département de la Seine-Saint-Denis

Arrondissement du Raincy

Canton de Tremblay-en-France

Nombre de Conseillers

- en exercice : 39
- présents : 38
- excusé : 1

Séance du Jeudi 14 mars 2008

Monsieur Cissé Amadou, est désigné comme secrétaire de séance.

L'an deux mil huit, le quatorze mars, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Tremblay-en-France, légalement convoqué le 10 mars du même mois, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Asensi François, Député-maire.

--oOo--

ORDRE DU JOUR

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

1°) Application de la procédure d'urgence : vote de l'assemblée

SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur l'urgence de la convocation et **DECIDE** d'examiner tous les points de l'ordre du jour.

A l'unanimité

2°) Installation du Conseil municipal

La séance est ouverte sous la présidence de M. ASENSI François, Maire sortant, qui, après l'appel nominatif des Conseillers municipaux, donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections du 9 mars 2008 et déclare installer les nouveaux membres du Conseil municipal dans leurs fonctions de Conseillers municipaux.

3°) Election du Maire

Conformément aux articles L.2122-4, L.2122-7, L.2122-8 et L.2122-9 du Code Général des Collectivités territoriales, et sous la présidence du doyen de l'assemblée, a lieu l'élection du Maire.

PROCEDE à l'élection du Maire au scrutin secret.

EST ELU à la majorité absolue au 1er tour :

- Monsieur François ASENSI : (33 voix).

4°) Fixation du nombre d'adjoints

FIXE à onze le nombre des Adjoints au maire.

A l'unanimité

5°) Fixation du délai de dépôt de liste des Adjoints au maire à compter de l'élection du Maire

FIXE le délai à quinze minutes pour déposer auprès du Maire les listes des candidats aux fonctions d'adjoints pour être en mesure de procéder à leur élection.

A l'unanimité

6°) Election des Adjoints au maire

PROCEDE à l'élection des Adjoints au maire au scrutin secret de liste

SONT ELUS(ES) à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil municipal :

1er Adjoint	**Mathieu MONTES**	**34 VOIX**
2ème Adjoint	**Henriette CAZENAVE**	**34 VOIX**
3ème Adjoint	**Pierre LAPORTE**	**34 VOIX**
4ème Adjoint	**Martine BESCOU**	**34 VOIX**
5ème Adjoint	**El Madani ARDJOUNE**	**34 VOIX**
6ème Adjoint	**Virginie DE CARVALHO**	**34 VOIX**
7ème Adjoint	**Jean-Marie CANTEL**	**34 VOIX**
8ème Adjoint	**Sophie DARTEIL**	**34 VOIX**
9ème Adjoint	**Philippe FLEUTOT**	**34 VOIX**
10ème Adjoint	**Fabienne LAURENT**	**34 VOIX.**

7°) Délégations d'attributions données au Maire par le Conseil municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales

Question retirée de l'ordre du jour.

8°) Election à la représentation proportionnelle de représentants du Conseil municipal au sein de la Commission d'Appel d'offres

Question retirée de l'ordre du jour.

9°) Honorariat conféré à : Messieurs Ernest BOISADAN et Simon DAWIDOWICZ

ADOPTE : le vœu d'Honorariat conféré à Messieurs Ernest BOISADAN et Simon DAWIDOWICZ.

A l'unanimité

La séance est levée à 20 heures et 45 minutes

Le secrétaire de séance :

Monsieur Cissé Amadou

--oOo--